

CTR DU 7 JUILLET 2016

# Classement des postes comptables : les fusions créent la confusion ! Toutes les OS votent contre

## Déclaration liminaire et compte-rendu

Comme en 2012, la CGT a analysé les critères selon le strict regard du classement visant à attribuer les indices. Et comme en 2012, elle regrette que l'opération de calcul des charges n'ait pas été menée pour calibrer les emplois nécessaires. Cette remarque maintes fois faite dans les différents groupes de travail sur le classement, est partagée par les comptables eux-mêmes qui n'ont eu de cesse de vouloir ajouter des critères. Critères, qui de l'aveu même des auteurs du rapport d'audit sur le classement des postes comptable mis sur ULYSSE CADRE le 5 juillet 2016, ne sont pas pertinents en indiquant que « le critère des charges métiers devrait être exclu puisque ces dernières sont déjà prises en compte dans la détermination des enveloppes locales d'emplois, lissant ainsi la charge par agent entre les postes ». Monsieur le directeur général, pouvez-vous nous dire à quand remonte le dernier calibrage des charges des services permettant l'adéquation des emplois ?

**Il n'y a donc pas de « confusion » (terme employé dans le rapport) entre opération de classement et calcul des charges!**

Ce sont les restructurations incessantes, les réformes législatives, les nouvelles procédures ou applications et les suppressions d'emplois perpétuelles, qui expliquent pourquoi les comptables cherchent au-delà de la reconnaissance de leur responsabilité, à alerter la direction générale sur la dégradation des conditions d'exercice des missions et le manque de moyens.

**L'opération de classement devient le seul moyen de valoriser le travail des postes comptables, mais avec une mauvaise méthode : additionner des critères alors qu'ils sont non discriminants et corrélés entre eux !**

S'agissant plus spécialement des opérations de classement 2017, lors du groupe de travail du 30 mars 2016, la CGT Finances Publiques s'est faite le relais du fort mécontentement du réseau concernant la corroboration des données. Nous sommes à ce propos amusés d'apprendre via le rapport précité, par ailleurs fidèle à nos constatations, qu'une réunion (de crise ?) s'est tenue le 24 mars 2016 « **à la suite de la persistance des difficultés remontées du réseau et ce malgré la diffusion de plusieurs versions du guide, il a été décidé pour les indicateurs les plus problématiques, de mettre un terme à la corroboration des données nationales sous l'application CPC (classement des postes comptables) par les postes comptables... » et mettre en place une procédure de substitution !**

La CGT n'a pas compris pourquoi cette opération a été si mal préparée, alors que la même a été réalisée en 2011, dans des conditions a priori plus difficiles, du fait du nouveau mode défilié, impliquant une mise à niveau des participants ? Les suppressions d'emplois en administration centrale commenceraient-elles, elles aussi, à désorganiser les services ? Les pertes de compétences, les problèmes de liaisons entre services, les évolutions informatiques rapides et les restructurations effrénées du réseau deviendraient-elles un handicap pour les différents bureaux de la direction générale ? A la lecture du rapport d'audit diligenté dans l'urgence, la CGT Finances Publiques peut légitimement se poser la question, même si nous avons bien noté qu'il conclut à la fiabilité du classement.

**Plus que de révéler les dysfonctionnements des opérations, l'objectif initial de l'audit était : attester la fiabilité des travaux et faire que le réseau de conteste pas les résultats !**

Pour autant, on a frôlé l'accident industriel ! Risque-t-on le même accident industriel avec le prélèvement à la source ? Si c'est le cas, il fera plus de bruit et ne se limitera pas au mécontentement interne du réseau comptable de la DGFIP. Cela concernera des millions de contribuables et collecteurs !

**Sur le contenu du rapport d'audit, la CGT Finances Publiques partage globalement les préconisations : réduction du nombre d'indicateurs, association du réseau en amont et limitation de la phase de corroboration... à condition qu'une véritable mise à plat des besoins et de calibrage des moyens en emplois soit effectuée parallèlement !**

Sans entrer dans le détail du rapport à ce stade, nous tenons à souligner qu'en page 23, si les auditeurs ont bien constaté que « La charge de travail induite par l'exercice de classement des postes comptables a été particulièrement lourde et probablement disproportionnée avec l'enjeu », ils n'ont chiffré en temps agents que les charges des services centraux ou des délégations et des directions locales, qui ont dû pour les plus attentives aux échos de leur réseau, bricoler des solutions locales ! **Le travail réalisé dans les postes comptables n'a en revanche pas été quantifié !** Or si le mécontentement a été connu de la direction générale c'est bien parce que les comptables et leurs équipes se sont investis dans cette opération et ont essayé de comprendre ce qu'on leur demandait, malgré les ordres et contre ordres !

Au-delà de ces remarques de méthode, la CGT Finances Publiques rappelle que les contraintes imposées par l'exercice du classement limitent considérablement son intérêt puisqu'il ne doit pas aboutir à déplacer trop de comptables, qu'il ne tient pas compte des effets des restructurations sur les conditions de vie au travail, ni des futures charges à venir liées au prélèvement à la source, ni de l'impact en terme de règles RH (quotas, promotions sur place, conditions d'accès, ordre d'examen des grades...). Nous avons bien compris que la déclinaison de PPCR à la DGFIP, constitue un levier bien à propos pour la direction générale, afin de lui permettre de revoir les fondements des règles de gestion actuelles, ce qui ne laisse pas d'inquiéter la CGT Finances Publiques.

**De plus, ce classement n'est qu'une photo instantanée de la situation au 1<sup>er</sup> janvier 2017.** Or on sait très bien que les contractions du réseau vont s'accélérer, ce qui limite encore l'intérêt de l'exercice et met les comptables et leurs équipes en situation de forte inquiétude pour l'avenir. Outre le manque de visibilité sur l'avenir du réseau et son instabilité, d'ores et déjà les résultats de ce classement suscitent la colère ou l'abattement de certains collègues, qui ne comprennent pas pourquoi le classement de leur poste est modifié. A cet égard la CGT Finances Publiques a été saisie par de nombreux comptables qui demandent la vérification des calculs de leur poste. Nous ne manquerons pas de saisir SPIB sur tous ces dossiers pour obtenir un retour, car nous ne sommes pas en mesure de leur répondre. **En effet, les explications de méthode contenues dans le rapport accompagnant les documents du CTR ne sont pas suffisantes : si un poste monte dans une famille, il faut qu'un autre descende. La notion de classement relatif ne passe pas !**

## COMPTE-RENDU

Après avoir relaté dans le détail les graves dysfonctionnements de l'opération, en prenant l'exemple des SIE et en faisant référence au rapport d'audit, la CGT Finances Publiques a regretté de ne pas avoir été écoutée lors des différents groupes de travail. Elle a fait part également de la frustration des collègues des SIE et PRS qui n'ont pas vu leur responsabilité reconnue à la hauteur des enjeux. Enfin, elle s'est inquiétée des conséquences du maintien du critère de l'enregistrement dans les SIE. Car, lors du prochain classement (dans 3 ans ?), ils risquent de s'écrouler. Il y a un vrai souci entre le classement actuel et le futur !

**Dans l'immédiat, la CGT FINANCES PUBLIQUES a demandé une publication nationale du classement des postes en indiquant pour chacun d'eux les restructurations effectuées, afin que les collègues puissent comprendre. Car les fusions créent la confusion !**

## REponses DU DIRECTEUR GENERAL

Concernant la demande de publication du classement national, il considère que les comptables comprennent très bien pourquoi leur poste monte ou descend, parce que cela vient du classement relatif par famille. **Il ne souhaite « pas passer du jeu des 7 familles à la castagne généralisée, ... on est sur un terreau avec des divergences... ».** Il ne voit pas l'intérêt de donner les informations concernant les fusions sur toute la France ! Il va donc peser les avantages et les inconvénients d'une liste numérotée de tous les postes. De plus, la construction d'un système plus simple pour l'avenir ne semble pas faire consensus et à cela s'ajoute PPCR qui crée un conflit entre catégories. Il va donc réfléchir à la question... !

## CONCLUSION

En conclusion la CGT Finances Publiques a rappelé qu'elle n'était pas satisfaite de l'exercice mais qu'elle était prête à revoir la méthode, avec un classement simplifié tous les trois ans.

Elle a demandé qu'il n'y ait pas de changement sur les garanties et a rappelé son opposition à la décision de supprimer un des deux mouvements administratifs pour les IDIV.

**A la question de la CGT, le directeur général a réaffirmé que les garanties actuelles s'appliqueront.**

**Toutes les organisations syndicales ont voté contre le classement des postes comptables.**

Pour sa part la CGT Finances Publiques a expliqué son vote par le fait que les restructurations rendent le classement instable et dégradent les conditions vie au travail des agents. Par ailleurs, plus globalement, elle a invité le directeur général à écouter les organisations syndicales représentatives et pas seulement les corporatistes. Car, à la CGT Finances Publiques on défend tous les agents, du contractuel au directeur !